



Le 9 avril 2015, ensemble d'une seule voix :

# La crise, c'est eux, la solution, c'est nous !

## Journée interprofessionnelle d'action et de grève

Il y en a assez des prétendues réformes qui ne conduisent qu'à de nouveaux sacrifices, de nouveaux reculs sociaux, à l'exemple de la proposition de loi Macron. Avec d'autres organisations syndicales, FO, Solidaires et la FSU, la CGT invite les salarié-es, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emplois, du privé et du public, à agir tous ensemble et à prendre leurs affaires en main !

Le problème, ce ne sont pas des salaires trop élevés, trop peu de temps passé au travail ou encore l'âge de départ en retraite. La CGT, pour sortir de la crise, se prononce pour une autre répartition des richesses afin d'investir dans des mesures sociales, pour une véritable relance de l'économie, pour des services publics accessibles à tous sur tout le territoire, pour une politique industrielle et énergétique créatrice de richesses et d'emplois.

### SE RASSEMBLER POUR GAGNER :

- ➔ l'augmentation des salaires dans les entreprises privées comme dans la fonction publique, la hausse des minima sociaux, la revalorisation des pensions pour les retraités, l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- ➔ une réduction du temps de travail avec des embauches correspondantes ;
- ➔ des créations d'emplois pour combattre le chômage et améliorer les conditions de travail ;
- ➔ le développement des prestations sociales (santé, retraites, indemnisation du chômage, ...).

*Le 9 avril, moi aussi, j'en suis !!!*

Décidons collectivement sur chaque lieu de travail  
de faire grève et de participer aux manifestations !

## MANIFESTATION NATIONALE à PARIS

S'inscrire auprès d'un syndicat CGT

## MANIFESTATION à LYON – 10h30

De la place Jean Macé à la place Bellecour

# COMMENT FAIRE GRÈVE DANS LE PRIVÉ...

**Le droit de grève en France est :**

- **un droit garanti par la Constitution,**
- **un droit individuel des salariés,**
- **Bref, c'est une liberté individuelle**

A contrario de ce qui est annoncé dans nombre d'entreprises, **le droit de grève n'est pas un droit réservé aux organisations syndicales.**

Le droit de grève est un droit individuel et aucun salarié ni aucun citoyen ne peut priver un autre salarié de sa liberté de faire grève.

## Qui peut faire grève ?

**Tout salarié, syndiqué ou non**, a le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il obéit à un mot d'ordre de grève formulé au plan national.

*Exemple : Dans une entreprise ne comportant qu'un seul salarié, celui-ci a le droit de faire grève s'il répond à un mot d'ordre de grève national. Des salariés peuvent cesser le travail dans le cadre d'une grève nationale interprofessionnelle s'il s'agit de soutenir des revendications professionnelles : défense des retraites, refus des blocages des salaires ou de la réduction du temps de travail.*

## Le salarié doit-il se déclarer gréviste ?

**Oui**, c'est au salarié absent de son poste de travail de justifier cette absence, en l'occurrence par sa participation à la grève. L'employeur ne peut présumer qu'un salarié absent est gréviste. Il doit lui demander les motifs de son absence.

## Un gréviste peut-il être sanctionné ?

**Non**, un salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de l'exercice normal du droit de grève. Une telle sanction ou licenciement serait nul.

De l'argent, il y en a, beaucoup trop pour les actionnaires et pas assez pour les salarié-e-s !

**Les récents chiffres publiés sont sans appel :** les dividendes versés aux actionnaires restent maintenus à un haut niveau, par contre les investissements baissent.

**À l'échelle de la planète**, 80 individus détiennent le patrimoine de 3,5 milliards de personnes !!!

**La France** se situe sur la troisième marche du podium mondial en ce qui concerne les faveurs envers les actionnaires.

**Un salarié travaille** aujourd'hui plus de six semaines pour rémunérer les actionnaires, contre deux semaines, il y a trente ans ! Où est la modernité ?

Les entreprises du CAC 40 ont réalisé + 30 % de profits en 2014, soit 60 milliards d'euros.

**C'est le coût du capital qui est le véritable problème !**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

## BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Nom: ..... Prénom: .....

Entreprise: ..... Ville: .....

Tél.: ..... Courriel: .....

*Bulletin à remettre à un militant ou à renvoyer à : UD CGT du Rhône, 215 cours Lafayette, 69006 Lyon - Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax: 04 72 75 53 59 - ud69@cgt.fr*

